



Il est encore temps de se syndiquer !
On compte sur vous !
Continuez bien vos vacances !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°73

Sommaire : Audiences, Mouvement, Temps partiel, stages MIN, Actions Blanquer, retraite



Deux audiences importantes à venir pour le SNUipp-FSU

Le 25 avril avec le nouveau Recteur

Le 26 avril avec l'Inspecteur d'Académie



Encore un dysfonctionnement !

Le Ministère se fout du monde !

Les accusés de réception du mouvement devaient arriver dans les boîtes lprof le 19/04...mais n'y seront pas !

- ▶ Encore un dysfonctionnement du logiciel : une partie du module qui permet de les éditer n'a pas encore été livrée et ne le sera pas avant les 23 et 25 avril.
- ▶ DONC pas d'accusé de réception d'ici là... au mieux vers le 30/04 ?? Car les services de l'IA doivent aussi procéder à des vérifications avant l'envoi aux collègues
- ▶ Chaque collègue a du recevoir dans ses boîtes mails professionnelle et personnelle un mail de l'IA indiquant ce retard.
- ▶ Dans cette période qui s'annonce à nouveau difficile vous pourrez compter sur l'engagement maximal des élu-es du SNUipp-FSU à vos côtés.
- ▶ Le délai de renvoi des accusés prévu initialement le 26/04 est lui aussi reporté à une date non fixée à ce jour.
- ▶ Les groupes de travail devant vérifier les barèmes et accusés de réception sont aussi décalés... A suivre pour les dates.

Les élu-es du SNUipp-FSU vous tiendront au courant et restent vigilants sur la suite des opérations.

Continuez à nous adresser, si ce n'est déjà fait, la fiche de suivi syndical

[Lire la suite](#)

L'amateurisme et l'incompétence de ce Ministère sont sans limites...



TEMPS PARTIEL / Entretiens

**Les 1ers entretiens "temps partiel sur autorisation" auront lieu
MERCREDI 24 AVRIL 2019**

Sont concerné-es les collègues qui n'ont pas participé au mouvement et pour lesquels il s'agit :

- de 1ères demandes de temps partiel sur autorisation ;
- ET pour les demandes de droit qui ont basculé dans l'année en demande sur autorisation - aux 3 ans de l'enfant -)

Lire la suite, les conseils du SNUipp-FSU [ici](#)



STAGES MIN

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (MFIN) 2019-2020

LE BO est paru; en attente de la circulaire de l'IA 06

Pour rappel, les modules de formation d'initiative nationale sont ouverts à l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation pour approfondir leurs compétences, donc les enseignants spécialisés, les enseignants non spécialisés, les PsyEN EDA et EDO, les AESH et autres personnels des établissements scolaires (voir le public concerné dans le descriptif du stage).

Pour rappel aussi, les collègues sortant de CAPPEI, ont de droit accès aux MIN dans la limite de deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé et d'un total de 100 heures pendant les 5 ans qui suivent l'obtention du CAPPEI.

Attention aux délais. Cette année les CAPD doivent se tenir à partir de maintenant et avant le 20 mai.

Le SNUipp-FSU 06 s'est adressé à l'IA dans ce sens pour l'alerter sur les délais.

139 stages sont programmés pour l'an prochain

Lire la suite



On ne marche pas ! On défile !

Grève le 9 mai avec l'ensemble des fonctionnaires et manifestation nationale le 18 mai, les enseignantes et les enseignants des écoles vont une nouvelle fois se mobiliser pour revendiquer l'abandon des projets de loi « école de la confiance » et de « transformation de la Fonction publique ».

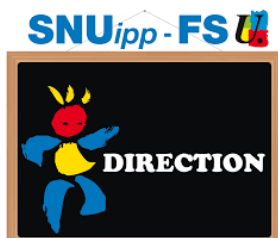
Les enseignantes et les enseignants des écoles, très engagés dans la grève interprofessionnelle du 19 mars, y exprimaient leur volonté de voir aboutir un autre projet pour l'école que celui proposé par le ministre de l'Éducation nationale, un projet synonyme de réussite pour tous les élèves. Ils ont enfoncé le clou les 30 mars et 4 avril et c'est maintenant les 9 et 18 mai prochains qu'ils auront l'occasion de redire leur attachement au

service public et leur refus de la loi Blanquer.

En effet, les syndicats de la Fonction publique **appellent ensemble** tous les fonctionnaires à cesser le travail et à manifester partout en France le 9 mai prochain pour refuser le projet de loi de « transformation de la Fonction publique ».

Un texte qui fait écho par certaines dispositions à celui pour l'école.

[Lire la suite ici](#)



EPLESF : ça bouge

Alors que depuis deux semaines, les mobilisations des personnels et des parents, notamment les 30 mars et 4 avril, ont marqué l'actualité, le discours ministériel semble évoluer sur l'article 6 de la loi créant les établissements publics des savoirs fondamentaux. Il tente par tous les moyens de les défendre face à la fronde qui s'est ouverte du côté des personnels mais aussi des élus et des parents.

Le cabinet du ministre a souhaité rencontrer le SNUipp-FSU pour lui présenter la teneur d'un amendement gouvernemental concernant les fameux EPLESF, afin, dit-il, de « répondre à l'inquiétude » des collègues .

[Lire la suite ici](#)



Loi Blanquer : « Nous ne marchons pas ! »

Une carte postale électronique du SNUipp-FSU permet en quelques clics de s'adresser au ministre pour lui demander de renoncer à son projet de loi et revendiquer un autre projet pour l'école.

[Envoyer la carte c'est ici](#)

« Monsieur le ministre, votre projet de loi dit "Pour une école de la confiance" s'avère un texte fourre-tout, qui ne répond pas aux défis posés à l'école comme réduire les inégalités et assurer la réussite de tous, mais envisage de la bouleverser. »

Ainsi débute le texte de la carte-pétition, initiée par le SNUipp-FSU afin que tous et toutes puissent s'adresser en quelques clics au ministre et lui demander un autre projet pour l'école.

Les raisons de renoncer au projet de loi « pour une école de la confiance » sont nombreuses : les établissements des savoirs fondamentaux qui « ouvrent la porte à une modification profonde de notre école primaire, l'article 1 vise à restreindre la liberté d'expression enseignante et l'instruction obligatoire à 3 ans offre un cadeau de 150 millions à l'école privée. »

Mais aussi la « méthode Blanquer », très verticale qui vise à faire des enseignantes et enseignants des exécutants, niant leur expertise et la réalité de leurs conditions de travail.

« L'école a besoin d'un autre projet, qui permette de réduire les inégalités et assure la réussite de tous, avec deux urgences : la diminution des effectifs dans toutes les classes et la mise en place d'une véritable formation professionnelle, initiale et continue, adossée à la recherche. Sans oublier une indispensable revalorisation salariale. »

Il est temps d'entendre celles et ceux qui font l'école au quotidien et de renoncer à ce texte. C'est le sens des mobilisations qui se sont développées toutes ces dernières semaines et qui se poursuivent partout en France.



Contre la loi Blanquer

Calendrier d'actions proposé par le SNUipp-FSU :

26 avril Goûter/Apéros dans toutes les écoles (le SNUipp-FSU a envoyé du matériel d'aide à toutes les écoles)

1er Mai Focus sur les problématiques "éducation"

9 Mai Grève unitaire Fonction publique

11 Mai Pique-Nique revendicatif (lieu à définir)

18 Mai Manifestation nationale à Paris



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !
Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.
Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice - Tél :
04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

